	<b>CONSIGNE DE NAVIGABILITE</b> <b>N° F-2000-223-059 R1</b>		Diffusion : <b>A</b>	Date d'émission : <b>15 septembre 2004</b>	Page : <b>1/2</b>
	Direction générale de l'aviation civile France Edition du GSAC	Cette consigne de navigabilité est publiée par la DGAC pour le compte de l'AESA, autorité du pays de conception du matériel concerné.		<i>Cette consigne de navigabilité fait l'objet d'une traduction en anglais. Le texte français constitue la référence.</i>	
<b>Un aéronef concerné par une consigne de navigabilité ne peut être utilisé qu'en conformité avec les exigences de cette consigne de navigabilité, sauf accord de l'autorité du pays d'immatriculation.</b>					
Airworthiness Directive(s) étrangère(s) correspondante(s) : <b>Sans objet</b>		Consigne(s) de navigabilité remplacée(s) : <b>2000-223-059 édition originale</b>			
Responsable de la navigabilité du matériel : <b>EUROCOPTER</b>		Type(s) de matériel(s) : <b>Hélicoptères AS 355</b>			
Certificat(s) de type n° <b>168</b> Fiche(s) de données n° <b>168</b>					
Chapitre ATA : <b>05, 64</b>	Objet : <b>Rotor de queue - Entretoise de roulement du plateau de commande du moyeu rotor arrière</b>				

### 1. APPLICABILITE :

Hélicoptères AS 355 E, F, F1, F2 et N, équipés de plateaux de commande de moyeu rotor arrière toutes références, non modifiés par la modification EUROCOPTER (MOD) 07 6554.

L'ensemble plateau de commande référence 350A33-2030-00 (MOD 076550) n'est pas concerné par la présente consigne de navigabilité (CN).

### 2. RAISONS :

Cette CN a pour but d'éviter la dégradation et la perte de la commande de pas du rotor arrière.


La Révision 1 de la présente CN a pour but la prise en compte de la Révision 1 de l'Alert Service Bulletin (ASB) EUROCOPTER AS 355 n° 05.00.33 en référence, sans changement du contenu technique, mais qui réduit le champ d'applicabilité défini au paragraphe 1 par référence à une modification.

### 3. ACTIONS IMPERATIVES ET DELAIS D'APPLICATION :

Les mesures suivantes sont rendues impératives à compter de la date d'entrée en vigueur de l'édition originale de la présente CN :

- 3.1. Au plus tard dans les 10 heures de vol, repérer la position de l'entretoise et du plateau de commande tournant suivant les directives décrites dans le paragraphe 2.B.1 de l'ASB EUROCOPTER AS 355 n° 05.00.33 R1 cité en référence.
- 3.2. A chaque visite après le dernier vol de la journée, vérifier l'alignement du trait de peinture sur le plateau de commande tournant et sur l'entretoise suivant les directives décrites dans le paragraphe 2.B.2 de l'ASB en référence.

Si le trait de peinture est aligné, appliquer les directives décrites dans le paragraphe 2.B.3 de l'ASB en référence (application de la MOD 07 6554) au plus tard à la prochaine visite de base T.

	<b>CONSIGNE DE NAVIGABILITE</b>	Diffusion :	Date d'émission :	Page :
	<b>N° F-2000-223-059 R1</b>	<b>A</b>	<b>15 septembre 2004</b>	<b>2/2</b>

Si le trait de peinture est désaligné, appliquer les directives décrites dans le paragraphe 2.B.4 de l'ASB en référence (application de la MOD 07 6554) au plus tard dans les 25 heures de vol après avoir constaté le désalignement.

- 3.3.** Avant montage sur appareil d'un ensemble plateau de commande ou d'un ensemble boîte de transmission arrière équipé, détenu en rechanges, appliquer les directives décrites dans le paragraphe 2.B.3 de l'ASB en référence (application de la MOD 07 6554).

**4. DOCUMENT DE REFERENCE :**

Alert Service Bulletin EUROCOPTER AS 355 n° 05.00.33 R1  
(Toute révision ultérieure approuvée de cet ASB est acceptable).

**5. DATES D'ENTREE EN VIGUEUR :**

**Edition originale** : Dès réception de la CN télégraphique émise le 02 juin 2000  
**Révision 1** : 25 septembre 2004.

**6. REMARQUE :**

Pour les questions concernant le contenu technique des exigences de cette CN, contacter :

EUROCOPTER (STXI) - Aéroport de Marseille Provence 13725 Marignane Cedex - France  
Tél : 33 (0) 4 42 85 97 97 - Fax : 33 (0) 4 42 85 99 66  
e.mail : Directive.technical-support@eurocopter.com

**7. APPROBATION :**

Cette Révision de CN est approuvée sous la référence AESA n° 2004-9370 du 07 septembre 2004.